

APPUI TECHNIQUE AUX IRRIGANTS D'AQUITAINE

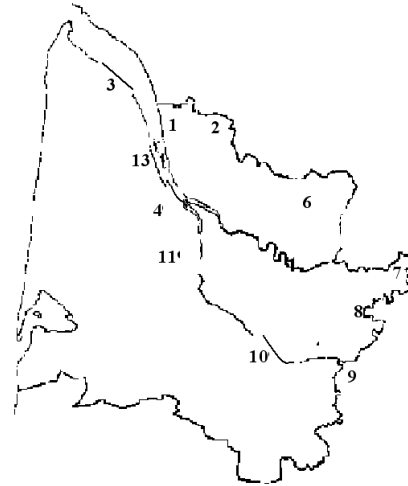
Bulletin n°9 du 27 juillet 2010

Données météo du 20 juillet au 26 juillet 2010

N°	Villes	Pluies (en mm)	ETP (en mm)	Température moyenne
1	Braud et St louis	8	27	20
2	Reignac	7	-	19
3	Civrac Médoc	12	-	19
4	Blanquefort	11	-	20
6	St Médard de Guizières	18	23	20
7	St Avit St Nazaire	23	-	19
8	Ste Gemme	30	24	19
9	Ste Bazeille	10	-	20
10	Sauternes	26	25	19
11	Cestas	7	23	19
13	Cussac	7	-	19

Réseau DEMETER

ETP moyenne sur la semaine passée : 3-4 mm/j



La semaine passée : Des pluies efficaces

La semaine a été marquée par la présence de pluies sur l'ensemble du département, notamment mardi 20/07 et mercredi 21/07. Sur la semaine, le cumul pluviométrique varie de 4,5 mm à Vertheuil et Tauriac à 30 mm sur Cazaugitat et Ste Gemme. Globalement, l'Est du département et le Nord du Médoc ont été plus arrosés. Ces précipitations ont souvent permis de stopper les systèmes d'irrigation.

Les températures maximales sont restées bien en dessous des normales saisonnières du 20 au 25 juillet (entre 20 et 25°C). Enfin, à l'exception du mardi 20/07 (5-6 mm), les Evapo Transpirations Potentielles (qui traduisent le besoin climatique en eau des plantes) sont restées globalement faibles. Elles ont progressivement augmenté de mercredi (1-1,5 mm) à 4-5 mm samedi, avant de rechuter autour de 2,5 mm dimanche.

Prévisions pour les jours à venir : pas de pluie et temps ensoleillé

	Mardi 27 juillet	Mercredi 28 juillet	Judi 29 juillet	Vendredi 30 juillet	Samedi 31 juillet
Tendances	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé, quelques nuages	Ensoleillé, quelques nuages
T max (°C)	26-29°C	27-31°C	26-28°C	25-28°C	26-29°C
ETP estimée (mm)	6	6	5- 6	5- 6	6
Précipitations	0 mm	0 mm	0 mm	0 mm	0 mm

SOURCE : Météo France (Tel : 08-92-68-02-33) ; Pleinchamps

Vol de câbles électriques : des sanctions fortes

Un homme a été condamné hier à quatre mois de prison ferme pour avoir volé 480 mètres de câbles électriques alimentant un système d'arrosage sur une propriété agricole de Cestas. Dans le cadre d'une procédure de regroupement des plaintes, l'avocat du Domaine des pins souhaite alerter le procureur sur cette problématique importante sur les exploitations céréalières. N'hésitez donc pas à transmettre vos plaintes par fax au Domaine des Pins (Fax : 05-56-78-86-81) qui les fera suivre à l'avocat.

Diffusion du message irrigation : Si vous préférez que le message vous soit adressé par mail, merci de nous l'indiquer à t.larrieu@gironde.chambagri.fr

■ Consommation du maïs

Du 20 au 26 juillet		Consommation en fonction du stade (ETM)				
Station météo de référence	ETP	10- 12 feuilles Kc=0,8	12-14 feuilles Kc=1	Floraison mâle Kc= 1,1	Floraison femelle Kc= 1,2	Grain laiteux Kc= 1
Braud et St Louis	27	22	27	30	32	27
St Médard de Guizières	23	18	23	26	28	23
St Gemme	24	19	24	26	29	24
Sauternes	25	20	25	28	30	25
Cestas	23	18	23	25	28	23

■ Consommation des autres cultures

Du 20 au 26 juillet		Consommation (en mm)						
Station météo de référence	ETP	Carotte			Haricot vert			Asperge Juillet Kc = 0,7 à 1 Variable selon potentiel
		Jusqu'à 6 semaines	De 6 semaines au stade crayon	Du stade crayon à récolte	2 ^{ème} feuille trifoliée	Florais on	Formatio n des gousses	
Braud et St Louis	27	11	19	27	16	27	32	23 à 27
St Médard de Guizières	23	9	16	23	14	23	28	
St Gemme	24	10	17	24	14	24	29	
Sauternes	25	10	18	25	15	25	30	
Cestas	23	9	16	23	14	23	28	

■ Conseils : Éviter tout stress hydrique sur la floraison

Attention à éviter tout stress hydrique pour les parcelles en fleur : consommation des plantes = 1.2 ETP.

Il faut compter de trois à quatre semaines de très fort besoin à partir de la sortie des soies. Ensuite, les besoins sont en baisse autour de l'ETP.

Sur la semaine passée, les ETP non excessives et les pluies ont permis de maintenir un bon confort hydrique sur la majorité des parcelles avec une pause plus ou moins longue selon les pluies reçues et la réactivité des installations.

Sols sableux et graveleux : Le confort hydrique est globalement satisfaisant, y compris sur les exploitations les moins bien équipées. Néanmoins, la sensibilité des maïs au stress hydrique est encore très importante. Il faut donc veiller à bien compenser les consommations des plantes qui peuvent être estimées à hauteur de 6-7 mm/jour sur toute la fin de semaine. Sur les parcelles les plus précoces, le stade grain laiteux permet sur certaines parcelles d'allonger légèrement le temps entre deux tours d'eau (viser les 5-6 mm /jour).

Sols argilo-limoneux et argilo calcaires : La situation diffère fortement selon la date du dernier tour d'eau mais le confort hydrique est généralement bon. Les pluies de la semaine dernière ont permis pour les exploitations les moins équipées de rattraper les retards. La floraison femelle est généralisée. Les besoins sont conséquents. Après une pause plus ou moins longue selon la pluie reçue mercredi dernier (1 jour de pause / 5 mm de pluies reçues), les installations d'irrigation se remettent progressivement en place. Ensuite, apporter 30-35 mm tous les 6-7 jours.

■ Autorisations temporaires de prélèvements d'eaux sur la période hivernale 2010-2011 (lutte antigel, remplissage de réserves, irrigation maraîchage)

Dans le cadre de la procédure mandataire, la demande d'autorisation temporaire de pompage pour l'hiver 2010-2011 doit être déposée à la Chambre d'agriculture avant le 15 août 2010. Cette procédure concerne : les pompes réalisés entre le 1er novembre 2010 et le 30 avril 2011 pour l'irrigation, la lutte anti-gel et le remplissage des réserves d'eau. Pour les personnes disposant d'une autorisation sur l'hiver 2009-2010, une fiche va vous être transmise par courrier cette semaine. Elle est à retourner à la Chambre d'agriculture avec mention des volumes prélevés. Cette procédure ne concerne que les prélèvements en **eaux superficielles** (rivières, nappes d'accompagnement et plan d'eau)

■ Dérogation par rapport à l'utilisation de la jachère

Au regard des données climatiques du printemps et de la production fourragère observée, la DDTM de Gironde vient de nous informer qu'il est possible exceptionnellement d'utiliser les jachères à des fins d'alimentation animale en Gironde. Aucune démarche particulière n'est à accomplir.